Image not found or type unknown

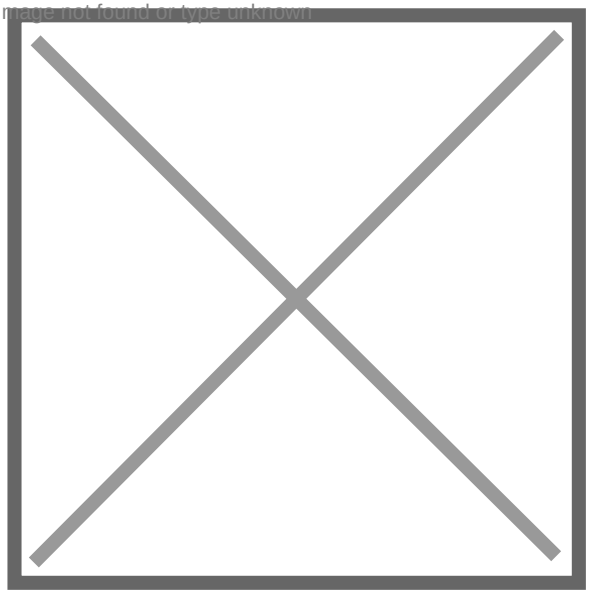

Demande de reconnaissance de maladie professionnelle

Par **christine491963**, le **28/11/2013** à **09:18**

[fluo]bonjour[/fluo]
je reviens vers vous,afin que vous puissiez m'aider .Comme je vous le disais,une demande de reconnaissance de maladie professionnelle est en cours pour mon hernie discale.je vais recontrer un expert le 21 février 2014. En attendant je suis en arrét maladie depuis le 11 juin 2012. ma question es ce que je dois demander un congé de longue maladie? ça fera 6 mois d'arrét maladie le 11 décembre. ou attendre la réponse de reconnaissance de maladie professionnelle? une deuxiéme question est t'il possible de reprendre au 1er janvier en mi temps thérapeutique? mon arrét prend fin le 31 décembre 2012. C'est pénible toutes ces démarches et surtout très long. j'ai appeler la direction des ressources humaines de mon employeur,ils n'ont pas su me répondre,ne voulant pas me mettre en défaut vis à vis de mon administration,je ne sais pas quoi faire. le climat social est très tendu en ce moment. la convention en la médecine du travail et mon employeur ,n'est pas reconduite,ce qui veut dire que le médecin qui m'a conseiller de faire le dossier de reconnaissance de maladie professionnelle ,je ne vais plus le revoir. je suis perdue,j'ai vraiement besoin d'aide. les syndicats ne savent pas non plus,mon médecin généraliste plane lui aussi. que faire? merçi de vos réponse. Christine à bientôt.

Par **christine491963**, le **03/12/2013** à **08:16**

merçi de me répondre s'il vous plait

Par **moisse**, le **03/12/2013** à **08:35**

Bonjour,
Et hélas pour vous, je ne connais pas d'intervenant très qualifié dans ce domaine spécifique du droit social dans la fonction publique, qu'elle soit d'état, hospitalière ou territoriale.
En outre pour corser le tout vous indiquez des dates qui n'ont aucun sens, on peut supposer qu'au lieu de 2012 vous vouliez écrire 2013.

Par **christine491963**, le **03/12/2013** à **16:04**

je voulais écrire juin 2013.

Par **christine491963**, le **03/12/2013** à **16:06**

si des personnes on eu ce genre de soucis,merçi de me donner des infos.

Par **Nadine rochet Ubbiali**, le **06/06/2014** à **12:00**

Bonjour, atteinte de 3 hernies discales dont 2 opèrées,1 en attente d'être d'une opération, avec rétrécissement du canal lombaire, perte de sensibilité, du côté droit. La médecine du travail a refusé de faire reconnaître la maladie professionnelle, mon médecin traitant la fait cela a été refusé. Je suis en congé longue durée depuis décembre 2010 je viens d'être reconnue handicapée à plus 80% et travailleur handicapé. Avant d'être en arrêt l'hospital ma forcer a me reclasser il mon mise sur un poste subalterne, qui non seulement ma mise en danger physiquement ce qui a achevée ma hernie lombaire mais psychologiquement puisque conflit avec les filles. Qui on eux peur pour leur postes et je les comprends. J'ai fini par craquer, et faire une dépression. A l'heure actuelle je recherche un avocat qui accepterais de prendre le dossiers, introuvable la réponse étant vous vous rendez compte que c'est L'ÉTAT. EXCUSEZ MOI J'AI UN PEU Dérape. Mais juste n'attendez pas la décision faites votre demande de congés longue durée. Dès maintenant

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés